



## **Réunion informelle du 23 juin 2020 OS/DDFIP de Vaucluse**

Une audioconférence s'est tenue de matin entre les OS ( FO DGFIP 84, CGT Finances Publiques 84 et Solidaires Finances Publiques 84 ) et la Direction, représentée par Bertrand GAUTIER Mme Nathalie CORRADI ainsi que Mme PERRIER.

La délégation FO DGFIP 84 était représentée par MM. Thierry VALL et Christian PERNOT.

### **Bilan sanitaire**

Le Directeur a fait un point sur la situation sanitaire du Vaucluse et de la DDFIP.

Suite à une détection d'un foyer chez des travailleurs agricoles saisonniers dans le département des Bouches du Rhône, 850 personnes et une quarantaine ont été testées positives au CORONAVIRUS.

De plus, un cas positif a été détecté au sein du personnel enseignant de Carpentras.

### **Situation des effectifs :**

Lundi 22/06/2020, il y avait 476 agents présents dans les services, soit 70 % des effectifs et 51 en télétravail, soit 7 % des effectifs.

Neuf personnes fragiles ne sont pas encore équipées pour le télétravail, les autres, soit les 4/5ème disposent d'ordinateurs portables.

Un agent est en ASA pour garde d'enfants.

### **Climatisation :**

Ce sujet est d'une actualité brûlante compte tenu des fortes chaleurs annoncées !

Un travail de maintenance et de remplacement des filtres des climatisations est en cours dans l'ensemble du département. Une fois ce travail achevé, une décision sera prise pour la mise en route de nos climatiseurs.

Le DDFIP souhaite des directives claires sur ce sujet pour chaque site afin que nous puissions travailler dans de bonnes conditions sanitaires.

Lorsque les climatisations seront mises en marche, le DDFIP a rappelé les préconisations suivantes : dans les bureaux collectifs, il sera fortement recommandé de porter un masque. Dans les bureaux individuels, cette précaution ne serait pas nécessaire.

S'agissant des ventilateurs, leur usage serait réservé aux bureaux individuels.

## **Masques, matériels, produits et protections sanitaires :**

Lors d'une précédente réunion audio, le DDFIP nous avait indiqué que six masques alternatifs seraient distribués pour chaque agent de la Direction.

Compte tenu du caractère particulier de l'utilisation de la climatisation cette année, nous lui avons demandé quand cette livraison interviendrait. Il nous a répondu d'ici la fin du mois de juin.

Par ailleurs, une autre OS a proposé l'achat de distributeurs de gels hydro-alcoolique à poussoir à installer à l'entrée de nos bâtiments administratifs. Le DDFIP a précisé qu'il souhaitait une prise en charge de cette dépense par le budget du CHSCT. La délégation FO a proposé un financement sur le budget participatif qui s'élève à 25 000 ou 30 000 €. Une fois de plus, le Directeur s'est opposé à notre proposition. Il estime qu'une telle dépense ne serait pas conforme au cahier des charges du budget participatif.

Pour en finir avec ce sujet, une autre OS a rappelé qu'elle demandait la liste des prestations de nettoyage effectuées par site. Le Directeur s'est engagé à la communiquer.

## **Accueil**

L'accueil limité dans le temps a rouvert hier. Pour le Directeur, aucune difficulté n'est constatée. Les usagers accepteraient systématiquement de porter un masque.

Or, il a été constaté au SDIF d'Avignon que, sur 10 personnes accueillis, deux ne portaient de masque.

De plus, une autre OS a fait remarquer que, dans les locaux de la préfecture, le port du masque était obligatoire pour les usagers. Elle demande que cette mesure s'applique dans les services de la DDFIP pour rassurer les collègues.

## **Congés, durée de travail, :**

Les régularisations des horaires variables, des jours de congés et des journées banalisées sont toujours en cours. Nous continuons de suivre ce sujet avec vigilance.

---

## **BULLETIN D'ADHESION**

NOM : ----- PRÉNOM : -----

N° matricule (ex N° AGORA) : -----

ADRESSE MÊL :-----

GRADE : -----

QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ----- %

AFFECTATION : -----

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ----- le -----

(signature)

66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu